



**POLITIQUE CULTURELLE
DE CARAQUET
2025**

Rédaction : Robert Landry

Municipalité de Caraquet, 2025

Hôtel de ville, C. P. 5695, 10, rue du Colisée, Caraquet (N.-B.) E1W 1B7

©Municipalité de Caraquet

Téléphone : 506 726-2727 Télécopieur : 506 726-2660

Courriel : ville@caraquet.ca **Site web** : www.caraquet.ca

Ce document est le fruit d'une collaboration entre la municipalité de Caraquet, le comité d'évaluation de la politique culturelle de Caraquet 2025, l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick et l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick. Nous tenons également à souligner le soutien financier du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture du Nouveau-Brunswick ainsi que le gouvernement fédéral au travers de Patrimoine canadien.

Nous reconnaissons être sur un territoire traditionnel et ancestral non cédé de la nation Mi'kmaq, les gardien.ne.s de ces terres depuis des générations. Ils.elles ont été des allié.e.s des populations acadiennes depuis notre arrivée en Amérique.



Table des matières

MOT DU MAIRE	6
MISE EN CONTEXTE / PRÉAMBULE	7
PRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ DE CARAQUET	8
VISION ET MISSION	10
PRINCIPES DIRECTEURS	11
1. INCLUSION, DIVERSITÉ, VITALITÉ TERRITORIALE ET MUNICIPALE	11
2. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCORESPONSABLE	11
3. PARTICIPATION ET ACCESSIBILITÉ	11

<u>AXES D'INTERVENTIONS</u>	12
AXE 1 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET PARTENARIATS	13
AXE 2 : PATRIMOINE ET IDENTITÉ	14
AXE 3 : SOUTIEN À LA CRÉATION ET AUX PRATIQUES INNOVANTES	15
AXE 4 : CULTURE POUR TOUS, PARTICIPATION, OUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ	16
<u>ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ</u>	17
<u>LA MISE EN ŒUVRE ET PLAN D'ACTION</u>	18
<u>CONCLUSION</u>	19
<u>ANNEXE 1 – LEXIQUE TEXTE POLITIQUE CULTURELLE</u>	20
<u>ANNEXE 2 – LEXIQUE AAAPNB ET GNB</u>	25
<u>ANNEXE 3 - HISTORIQUE CULTUREL</u>	27

<u>ANNEXE 4 - RÉFÉRENCES</u>	<u>30</u>
<u>ANNEXE 5 – MODÈLE DE GOUVERNANCE SUGGÉRÉ</u>	<u>31</u>
<u>REMERCIEMENTS</u>	<u>33</u>

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

Notre nouvelle politique culturelle marque une étape importante pour la grande municipalité de Caraquet. Avec l'élargissement de notre territoire et l'arrivée de nouvelles communautés, nous affirmons aujourd'hui notre volonté de bâtir ensemble un espace culturel encore plus vivant, plus inclusif et plus représentatif de la richesse humaine qui compose notre milieu.

Une culture qui nous unit

Cette politique actualisée s'appuie sur des décennies d'engagement culturel, de défense du fait français et d'affirmation de la culture acadienne qui nous a fait connaître au sein de la francophonie internationale. Elle réunit désormais les forces et les talents de Caraquet, Bas-Caraquet, Pokesudie, Saint-Simon, Évangéline, Village Blanchard, Pokemouche et Landry Office.

Ensemble, nous faisons de la culture un moteur de fierté, de cohésion et de développement.

Un engagement pour l'avenir

Notre vision est claire : soutenir les créateur.trice.s, valoriser notre patrimoine, encourager la diversité et offrir à chacune et chacun la possibilité de participer pleinement à la vie culturelle. En investissant dans les infrastructures, les partenariats et le talent, nous préparons l'avenir de notre municipalité comme un pôle culturel incontournable, ouvert sur le monde.

Caraquet continue d'avancer, fidèle à son âme créative et à sa vocation d'accueillir, de partager et d'inspirer.

Bernard Thériault

Maire de Caraquet

MISE EN CONTEXTE/PRÉAMBULE

Depuis près de 50 ans, la ville de Caraquet s'est imposée comme un haut lieu de la culture acadienne.

L'effervescence de ses organismes, festivals et institutions culturelles a façonné une identité forte, fondée sur la valorisation du patrimoine, la création artistique et le rayonnement culturel. La municipalité a joué un rôle actif en soutenant ces efforts et en adoptant dès 1993 une première politique culturelle.

En 2010, Caraquet mettait à jour sa politique culturelle pour mieux répondre aux réalités contemporaines. Le texte de 2010 présentait une politique culturelle fondée sur la valorisation du patrimoine acadien, le soutien aux artistes et la reconnaissance de la culture comme droit fondamental.

Depuis 2023, à la suite de la réforme de la gouvernance locale au Nouveau-Brunswick, Caraquet, Bas-Caraquet,

Pokesudie, Saint-Simon, Village Blanchard, Évangéline, Pokemouche et Landry Office ont été fusionnés pour faire une seule municipalité qui porte le nom de Caraquet. Ainsi, les transformations profondes des dernières années et l'agrandissement récent du territoire exigent aujourd'hui une nouvelle mise à jour de cette politique pour en accroître la pertinence et l'impact.

Cette troisième politique culturelle s'adresse à la population de tout ce territoire afin qu'elle soit une source d'épanouissement et d'enrichissement pour tous. Elle prend en considération les identités, les forces et les réalités distinctes de chaque communauté pour les mettre en valeur dans l'intention de faire équipe pour bâtir une municipalité encore plus riche et diversifiée.

PRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ DE CARAQUET

L'histoire de la région de Caraquet est intimement liée à la mer. Ce territoire, ouvert à la colonisation au 18^e siècle, n'est qu'une bande côtière qu'on explore par bateau pour y identifier des abris sûrs. Protégée par une dune et une île, la baie de Caraquet est une escale commode d'où on peut voir la Gaspésie se profiler à l'horizon. Gabriel Giraud, un Français, est considéré comme le premier colon à s'établir de façon permanente dans la région de Bas-Caraquet vers 1731, épousant une femme Mi'kmaq.

Les pêcheries généreuses le long de nos côtes attirent des pêcheurs bretons, basques et jersiais. Rappelons qu'à l'époque, l'Acadie convoitée par la France et l'Angleterre se trouve principalement en Nouvelle-Écosse. Les côtes du Nouveau-Brunswick offrent des refuges et des caches propices pour les marins qui circulent entre le Cap-Breton (Forteresse de Louisbourg), l'Île-du-Prince-Édouard (Île Saint-Jean), Miscou et Gaspé avant d'emprunter le golfe du Saint-Laurent pour se rendre à Québec.

Caraquet se développera en 1758 lorsque 34 familles acadiennes, victimes de la déportation de 1755, avec à leur tête Alexis Landry, viennent s'établir dans le secteur de Sainte-Anne-du-Bocage. Le territoire y est occupé par des populations Mi'kmaq qui se déplacent au gré des

saisons de la côte à l'intérieur des terres en fonction de leurs besoins. La région est désignée par les Mi'kmaq « Kalaket » qui signifie « là où se rejoignent les deux rivières ».

Le 19^e siècle est marqué par des événements qui permettent l'épanouissement culturel, économique et social de la population acadienne. À cette époque, le secteur maritime devient prospère. La construction de bateaux, la fabrication d'équipements de pêche et la préparation du poisson pour la consommation locale ou la vente ont marqué l'activité économique de Caraquet grâce à l'apport des immigrants britanniques et jersiais. Ainsi, la famille Robin, d'origine jersiaise, implante des usines d'apprêtage de poisson en 1837 qui engendrent un boom économique considérable avec le développement de scieries et d'autres industries comme des tonnelleres, une tannerie et une ferblanterie.

La société s'organise, avec la construction de l'église en 1857, celle d'un couvent pour l'éducation des jeunes filles en 1874 (dont il ne reste aujourd'hui que des ruines) et la construction d'un collège classique en 1899 qui serait le plus important édifice de Caraquet s'il n'avait pas été détruit par les flammes. L'arrivée du chemin de fer en

1887 a véritablement ouvert Caraquet au monde extérieur.

Les habitant.e.s de Caraquet sont résilient.e.s et fiers de leurs origines acadiennes. Ils ont ainsi été au centre de plusieurs luttes pour le respect de leurs droits. Au 20^e siècle, on revendique le droit à l'enseignement du français et de la religion dans les écoles. D'ailleurs, aujourd'hui, l'école polyvalente Louis-Mailloux porte le nom de ce jeune homme de 19 ans qui a été tué lors d'une émeute en 1875 au moment où les Acadien.ne.s défendaient leur école catholique et française. Caraquet aura été aussi un lieu de rassemblements importants par le passé. Les événements les plus marquants ont été la Convention nationale des Acadiens en 1905 et le Congrès eucharistique de 1950 qui a attiré plus de 20 000 participant.e.s.

La deuxième moitié du 20^e siècle sera marquée par l'éclosion culturelle et touristique de Caraquet. La renommée exceptionnelle du Festival acadien, l'arrivée du

Village Historique Acadien, devenu rapidement l'une des attractions touristiques majeures au Nouveau-Brunswick, la présence du Théâtre populaire d'Acadie, l'établissement du Musée acadien, toutes ces avancées culturelles ouvrent la porte à l'émergence de nombreux autres festivals tels que le Festival des arts visuels en Atlantique (FAVA) et le Festivin. On voit aussi apparaître à Bas-Caraquet, Saint-Simon, Évangéline des festivals qui célèbrent la spécificité de leur communauté. Toutes ces célébrations font de la région de Caraquet un endroit de prédilection pour la clientèle touristique de tout le continent.

Lors du recensement de 2011, la ville de Caraquet comptait dans ses rangs pas moins de 4169 citoyen.ne.s. Depuis la réforme municipale de 2023, Caraquet a doublé sa population et compte maintenant quelque 8125 habitant.e.s incluant les quartiers de Bas-Caraquet, Pokesudie, Saint-Simon, Évangéline, Village Blanchard, Pokemouche et Landry Office.

VISION ET MISSION

La vision exprime une projection dans l'avenir vers un futur souhaité. Elle permet de tracer une trajectoire et, par conséquent, de concerter les efforts des individus et des organisations qui partagent cette vision de manière cohérente.

Vision

Caraquet se veut le cœur vivant et symbolique de l'Acadie moderne. Portée par une identité culturelle vibrante, la municipalité reconnaît que la culture est un levier de développement économique, social et territorial.

La mission désigne l'engagement de la municipalité et la raison d'être de la politique culturelle, et ce qu'elle engage comme moyens pour atteindre ses objectifs.

Mission

La municipalité s'engage à jouer un rôle catalyseur et protecteur, garantissant un accès équitable à la culture, soutenant la création locale et plaçant la culture comme vecteur de développement durable et inclusif sur le plan économique, écologique et communautaire.

PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs sont les valeurs fondatrices d'une politique culturelle. Ils permettent de donner du sens et de la cohérence à toutes les actions menées dans le domaine de la culture. Par conséquent, les principes directeurs évoqués ci-dessous se retrouvent de façon transversale dans chaque axe stratégique de la Politique culturelle de Caraquet :

1. INCLUSION, DIVERSITÉ, VITALITÉ TERRITORIALE ET MUNICIPALE

Favorise la représentation et la participation de toutes les composantes de la communauté en soutenant des projets interculturels ou intergénérationnels, mais aussi des initiatives portées par ou pour des groupes en situation minoritaire tels que les personnes nouvellement arrivées, les autochtones, les personnes en situation de handicap et les personnes de la communauté 2ELGBTQI+.

2. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCORESPONSABLE

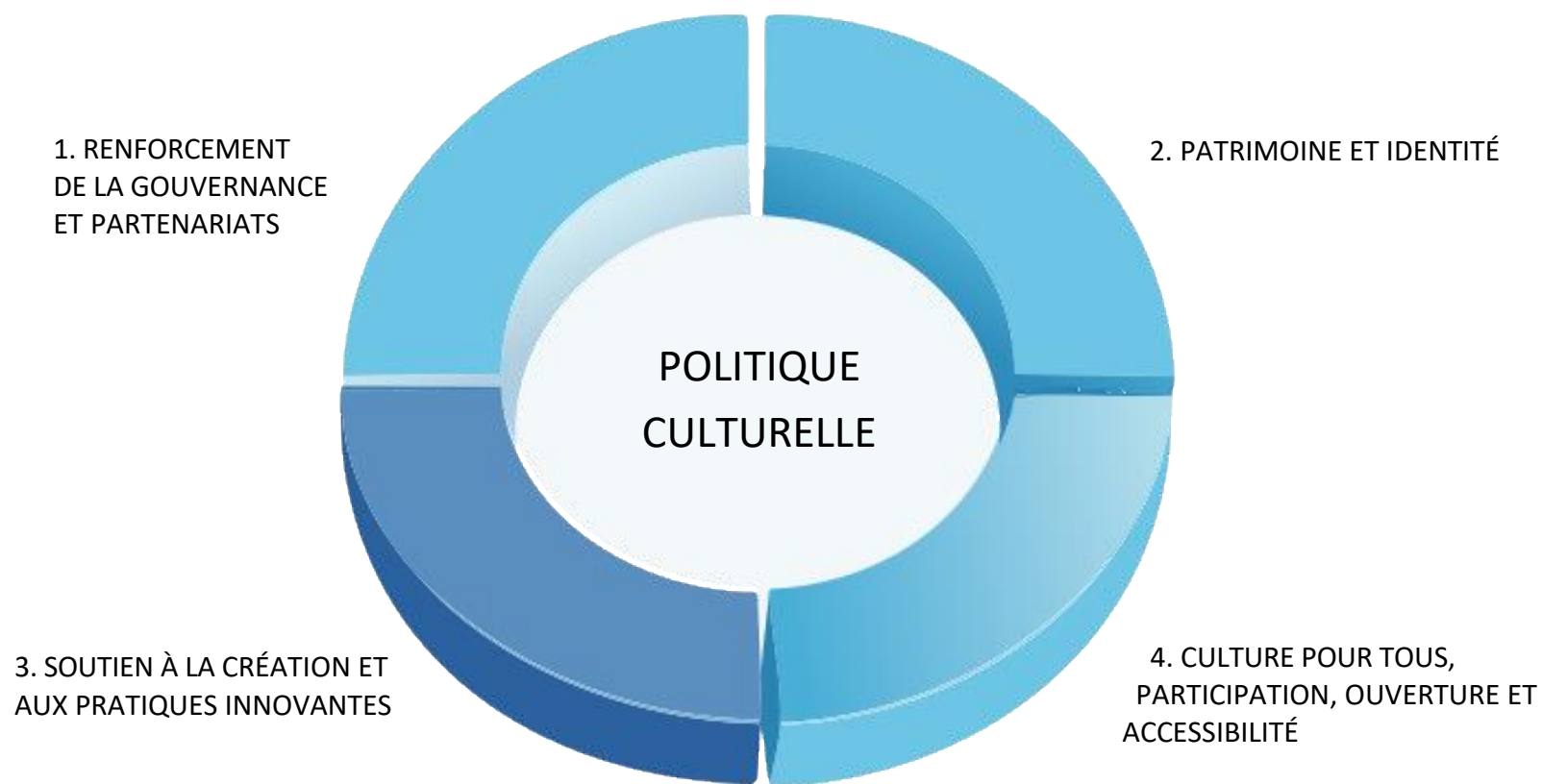
Faire de la culture un moteur du développement durable environnemental, économique, social et touristique par la mise en place d'activités et d'événements qui éduquent et renforcent les bonnes pratiques d'écoresponsabilité sur le long terme, mais aussi par la sensibilisation aux enjeux environnementaux grâce à la création artistique.

3. PARTICIPATION ET ACCESSIBILITÉ

Donner accès à la culture en étant à l'écoute des créateur.trice.s et des organisations culturelles, afin de créer les conditions qui permettent la pratique culturelle partout sur le territoire.

AXES D'INTERVENTIONS

Les quatre axes d'intervention suivants correspondent aux piliers stratégiques sur lesquels va porter la politique culturelle. Chaque axe est accompagné d'actions concrètes et d'objectifs clairs, contribuant au développement du secteur culturel au sein de la municipalité de Caraquet.



AXE 1 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET PARTENARIATS

L'axe stratégique « **Renforcement de la gouvernance et partenariats** » affirme l'intention de la municipalité d'établir une politique qui s'appuie sur une organisation solide et une collaboration active. La municipalité joue ici un rôle clé pour renforcer la concertation entre les organismes, les artistes, les institutions et les citoyen.ne.s pour bâtir un réseau culturel vivant, innovant et durable.

Objectifs : **Structurer la gouvernance culturelle municipale et favoriser la concertation et les partenariats avec les acteurs locaux.**

Exemples d'actions possibles :

- Relancer la Commission culturelle et lui attribuer les ressources nécessaires pour opérer.
- Embaucher un.e agent.e culturel.le
- Mettre en place et maintenir un pourcentage du budget municipal dédié à la culture.
- Soutenir, valoriser et faire rayonner les organismes culturels, les artistes et les créateur.trice.s.
- Encourager et soutenir les partenariats intersectoriels (en éducation, santé, économie sociale, etc.).
- Développer une centrale de financement culturel du genre Centraide qui organise le financement des arts, qui simplifie la sollicitation des entreprises et qui permet aux citoyen.ne.s et aux entreprises d'investir dans la culture.
- Simplifier les formulaires d'accès aux fonds publics.

AXE 2 : PATRIMOINE ET IDENTITÉ

L'axe stratégique « **Patrimoine et identité** » affirme l'intention de la municipalité à mettre en valeur le patrimoine acadien et son évolution dynamique. En consolidant cette mémoire collective et en favorisant la valorisation identitaire, la municipalité renforce l'ancrage territorial et le sentiment d'appartenance à une communauté ouverte et inclusive. Cet axe renforce les initiatives municipales déjà en place telles que la sauvegarde du patrimoine bâti, le code de l'arbre et les règles de toponymie.

Objectifs : **Préserver, transmettre et mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel acadien tout en valorisant la contribution des personnes nouvellement arrivé.e.s et celle des peuples autochtones à une culture qui évolue et qui s'enrichit.**

Exemples d'actions possibles :

- Identifier les lieux et les éléments d'histoire qui définissent les communautés de la municipalité.
- Offrir des ateliers qui permettent la transmission intergénérationnelle des savoirs.
- Soutenir des festivals ou événements axés sur l'identité et la mémoire collective.
- Promouvoir la notion « d'enrichissement culturel » par l'immigration et les personnes nouvellement arrivé.e.s.

AXE 3 : SOUTIEN À LA CRÉATION ET AUX PRATIQUES INNOVANTES

L'axe stratégique « **Soutien à la création et aux pratiques innovantes** » affirme l'intention de la municipalité de stimuler l'expression artistique sous toutes ses formes, qu'elle soit contemporaine ou traditionnelle, tout en ouvrant la porte à l'expérimentation et aux pratiques émergentes. En misant sur la créativité et l'innovation, la municipalité reconnaît la culture comme un levier de transformation sociale, économique et identitaire pour l'avenir collectif.

Objectifs : Stimuler l'expression artistique contemporaine et traditionnelle sous toutes ses formes et valoriser la créativité, l'innovation et la culture comme levier de transformation.

Exemples d'actions possibles :

- Création de lieux culturels décentralisés sur le territoire de la municipalité.
- Soutien aux artistes et aux organismes via des bourses et résidences d'artistes.
- Développer des projets novateurs qui mobilisent les artistes et les organismes culturels locaux.
- Investir dans des espaces de création pour assurer la rétention des artistes.

AXE 4 : CULTURE POUR TOUS, PARTICIPATION, OUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

L'axe stratégique « **Culture pour tous, participation, ouverture et accessibilité** » affirme l'intention de la municipalité de garantir que chaque individu, peu importe son âge, son origine, son genre ou sa condition, puisse prendre part à la vie culturelle. Il vise à lever les barrières, favoriser l'équité et encourager une participation active, afin que la culture devienne un espace partagé, inclusif et rassembleur pour toute la communauté.

Cet axe vient également renforcer l'engagement municipal envers l'équité des genres.

Objectif : Cet axe insiste sur la participation active. La municipalité favorise ainsi la découverte d'artistes et d'artisan.ne.s d'ici et d'ailleurs tout en sensibilisant et en encourageant la population à la consommation de produits culturels.

Exemples d'actions possibles :

- Créer un passeport culturel qui accorde des tarifs spéciaux pour des spectacles, musées et autres activités culturelles.
- Encourager les organisations culturelles à proposer au public de la médiation culturelle et participative.
- Décentraliser des activités (quartiers, zones rurales intégrées).
- Faciliter l'accessibilité financière et physique aux expériences culturelles (ex. : billetterie solidaire, transports).
- Former les acteur.rice.s culturel.le.s sur l'équité, la diversité et l'inclusion et soutenir des événements qui permettent de découvrir de nouvelles communautés culturelles.

ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

La municipalité s'engage à adopter une politique culturelle qui s'inscrit dans le plan de développement et de renforcement à long terme de la municipalité ;

La municipalité s'engage à consacrer un pourcentage fixe de son budget municipal à la culture et à l'entretien patrimonial ;

La municipalité s'engage à mettre en place les fondations, les outils et les mécanismes de gouvernance nécessaires pour soutenir de façon durable la nouvelle politique culturelle ;

La municipalité s'engage à assurer une évaluation annuelle du plan d'action par une personne désignée responsable, un comité ou tout autre moyen jugé pertinent pour suivre la progression du plan d'action.

Ces efforts visent à :

- Consacrer des ressources humaines et financières pour renforcer le développement culturel à long terme de la municipalité.
- De promouvoir l'identité culturelle comme un atout pour la municipalité.
- De valoriser le travail de création en créant l'obligation de consacrer 1 % de tout budget de construction à des fins d'art public à des artistes professionnels.
- De donner accès à la culture par l'établissement d'un passeport culturel pour accroître l'implication et l'engagement de tous ses résident.e.s dans la vie culturelle et artistique de Caraquet.

LA MISE EN ŒUVRE ET PLAN D'ACTION

1. Adoption de la politique culturelle 2025 par le conseil municipal.
2. Communication publique de ce projet de politique municipale.
 - a. Promouvoir l'identité culturelle comme un atout pour la municipalité.
 - b. Invitation aux résident.e.s à la présentation de la politique culturelle et consultation citoyenne sur le plan d'action de la politique culturelle pour la grande région de Caraquet. (En présentiel et en ligne).
3. Mise en place des fondations, des outils et des mécanismes de gouvernance nécessaires pour soutenir de façon durable la nouvelle politique culturelle (voir détails à l'annexe 5).
 - a. Rédaction d'un plan d'action pour réaliser la politique culturelle.
 - b. Consacrer un pourcentage fixe de son budget municipal annuel (au minimum entre 6 à 8 % du budget total de la municipalité) à la culture et à l'entretien patrimonial ;
 - c. Relancer la Commission culturelle. La Commission culturelle rassemble autour d'une même table les principaux partenaires culturels pour développer et/ou soutenir les projets qui seront jugés prioritaires à la municipalité. La Commission aura pour mandat de veiller à assurer la vitalité de la Politique culturelle, à assurer le suivi et l'évaluation annuelle du plan d'action, produire un rapport d'impact des actions culturelles, et enfin, formuler des recommandations annuelles pour adapter le plan d'action.
 - d. Embaucher un.e agent.e culturel.le qui s'assurera de suivre le plan d'action et les objectifs de la Politique culturelle dans ses activités tout en travaillant de concert avec la Commission culturelle.
 - e. Valoriser le travail de création en créant l'obligation de consacrer 1 % de tout budget de construction et d'aménagement dans l'espace public à la mise en place et à l'entretien d'œuvres d'art public à travers tout le territoire de la municipalité.

CONCLUSION

L'adoption d'une nouvelle politique culturelle « actualisée » par Caraquet reflète l'engagement municipal et permet de repositionner la municipalité élargie comme un pôle de développement culturel dynamique encore plus riche et diversifié.

Caraquet consolide des décennies de développement culturel et s'engage dans une vision d'avenir qui cherche à mobiliser à la fois les artistes et artisan.ne.s, mais également les résident.e.s de la nouvelle municipalité de Caraquet regroupant Caraquet, Bas-Caraquet, Pokesudie, Saint-Simon, Évangéline, Village Blanchard, Pokemouche et Landry Office.

Par des initiatives fortes dans toutes les disciplines artistiques ou pratiques culturelles, Caraquet élargit son rayonnement au-delà de ses frontières dans l'intérêt de tous ses habitants.

Caraquet soutient son écosystème culturel en reconnaissant la valeur de son patrimoine collectif, en valorisant les expertises, en investissant dans le talent, en développant des partenariats stratégiques avec les secteurs privés et éducationnels pour produire de nouvelles générations de créateur.trice.s.

Elle le fait aussi en clarifiant les rôles, en se dotant d'infrastructures, en définissant des priorités avec le secteur culturel pour que les efforts de développement soient efficaces et durables et que la culture soit pour Caraquet un outil de développement et une force d'attraction pour ses communautés.

ANNEXE 1 — Lexique texte politique culturelle

Lexique des termes utilisés dans la politique culturelle Caraquet

2ELGBTQI+ :

Le Gouvernement du Canada utilise le sigle 2ELGBTQI+ pour désigner les communautés des personnes aux deux esprits, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, intersexuées et d'autres identités sexuelles et de genre. Le sigle met en avant la reconnaissance des personnes aux deux esprits (2E) comme faisant partie intégrante des communautés autochtones, en débutant ainsi l'acronyme.

2E (Deux esprits ou Bispirituel) : Reconnaît la préexistence des personnes aux deux esprits au sein des communautés autochtones du Canada et leur place centrale dans le mandat de réconciliation du gouvernement.

L (Lesbienne) : Personne dont l'orientation sexuelle est l'attraction envers les femmes.

G (Gai) : Personne (souvent un homme) dont l'orientation sexuelle est l'attraction envers les personnes du même sexe.

B (Bisexuel) : Personne attirée par plus d'un genre.

T (Transgenre) : Personne dont l'identité de genre diffère du sexe qui lui a été assigné à la naissance.

Q (Queer) : Terme utilisé pour englober les personnes qui ne s'identifient pas comme hétérosexuelles ou cisgenres,

ou pour décrire un questionnement sur ces aspects.

I (Intersexe) : Personne ayant des caractéristiques sexuelles qui ne correspondent pas aux définitions binaires typiques des corps masculins ou féminins.

+ (Plus) : Symbolise l'inclusion de toutes les autres identités de genre et orientations sexuelles qui ne sont pas spécifiquement nommées dans les lettres précédentes.

Accessibilité

L'accessibilité, c'est rendre la culture disponible à tous, sans barrières financières, physiques ou géographiques.

Exemple : Offrir une billetterie solidaire ou organiser des spectacles dans les villages voisins.

Acteur.trice culturel.le

Un.e acteur.trice culturel.le est une personne ou une organisation qui contribue activement à la vie artistique, patrimoniale ou créative d'une communauté.

Exemple : Un.e musicien.ne local.e, une troupe de théâtre ou une association qui organise un festival.

Culture

La culture, c'est l'ensemble de ce qui nous unit et nous distingue : nos arts, nos traditions, notre patrimoine, notre langue et nos façons de vivre. Elle se manifeste dans les festivals, les spectacles, mais aussi dans nos coutumes et nos savoir-faire.

Exemple : Assister au Festival acadien ou cuisiner une recette transmise par sa famille fait partie de la culture locale.

Développement durable

Le développement durable, c'est agir aujourd'hui pour améliorer la vie des gens tout en protégeant l'avenir. Il inclut les aspects environnementaux, économiques, sociaux et culturels.

Exemple : Organiser un festival qui favorise le recyclage et met en valeur les artistes locaux.

Dialogue interculturel

Le dialogue interculturel, c'est l'échange respectueux entre personnes de cultures différentes pour mieux se comprendre et vivre ensemble.

Exemple : Un atelier de cuisine où des familles acadiennes et immigrantes partagent leurs recettes.

Diversité

La diversité, c'est la richesse créée par la présence de personnes aux origines, cultures, langues et modes de vie variés.

Exemple : Accueillir des artistes immigrants et leur donner une place dans la programmation culturelle.

Écoresponsabilité

L'écoresponsabilité, c'est agir de manière respectueuse de l'environnement dans nos activités.

Exemple : Utiliser des matériaux recyclés pour créer des œuvres ou construire les décors d'un spectacle.

EDI

L'acronyme EDI signifie équité, diversité et inclusion, c'est-à-dire l'ensemble des principes et actions visant à donner à chacun.e les mêmes chances de participation, en valorisant les différences et en s'assurant que personne n'est exclu.e.

Exemple : Une municipalité qui offre des activités culturelles accessibles aux personnes à mobilité réduite ou des événements qui célèbrent différentes cultures. Créer un comité culturel où siègent des citoyen.nes, des élu.e.s et des artistes.

Gouvernance

La gouvernance, c'est la manière dont la Ville et ses partenaires organisent et prennent leurs décisions de manière transparente et participative.

Exemple : Créer un comité culturel où siègent des citoyen.ne.s, des élu.e.s et des artistes.

Identité

L'identité, c'est ce qui fait qu'une communauté se reconnaît et se distingue des autres. Elle repose sur ses racines, son histoire et son sentiment d'appartenance.

Exemple : La fierté d'être Acadien et de faire partie de la communauté de Caraquet.

Inclusion

L'inclusion, c'est permettre à chacun de participer pleinement, peu importe son âge, son origine, son handicap ou sa situation.

Exemple : Adapter l'accès aux salles de spectacles pour les personnes à mobilité réduite.

Innovation sociale

L'innovation sociale, ce sont de nouvelles façons créatives de répondre aux besoins de la communauté et de renforcer le vivre-ensemble.

Exemple : Un projet où des artistes travaillent avec des jeunes et des aîné.e.s pour créer une œuvre collective.

Intergénérationnel

Intergénérationnel se dit d'une activité ou d'une démarche qui réunit des personnes de différents âges pour partager des savoirs, des expériences et des moments communs.

Exemple : Un atelier où des aîné.e.s enseignent des traditions artisanales à des jeunes.

Intersectoriel

Intersectoriel signifie qu'un projet ou une initiative fait travailler ensemble plusieurs domaines ou secteurs différents pour atteindre un but commun.

Exemple : Un projet qui réunit l'école, la municipalité, des entreprises locales et des organismes culturels pour soutenir les jeunes artistes.

Médiation culturelle

La médiation culturelle, ce sont les actions qui rapprochent le public des œuvres et des artistes pour mieux les comprendre et les apprécier.

Exemple : Une rencontre entre des élèves et un.e écrivain.ne après la lecture de son livre.

Organisme culturel

Un organisme culturel est une structure organisée qui a pour mission de promouvoir, préserver ou développer la culture dans la communauté.

Exemple : Un musée, une galerie d'art ou une association vouée à la mise en valeur du patrimoine.

Participation citoyenne

La participation citoyenne, c'est l'engagement des habitant.e.s dans la vie de leur communauté. Cela peut se faire par la présence aux activités, le bénévolat ou la prise de parole.

Exemple : Participer à une consultation publique sur les priorités culturelles de la Ville.

Partenariat

Un partenariat, c'est une collaboration entre différents acteur.trice.s (municipalité, organismes, citoyen.ne.s, entreprises) pour atteindre un but commun.

Exemple : Un projet culturel réalisé conjointement par la Ville, une école et une association locale.

Patrimoine

Le patrimoine, c'est ce que nous recevons du passé et que nous choisissons de préserver. Il peut être matériel (bâtiments, monuments, objets) ou immatériel (musique, récits, savoir-faire).

Exemple : La restauration d'un édifice qui a marqué l'histoire de la région ou la transmission des chansons acadiennes aux jeunes.

Piliers stratégiques

Les piliers stratégiques sont les grandes orientations ou priorités qui guident les actions d'une ville ou d'une organisation pour atteindre ses objectifs à long terme.

Exemple : Investir dans la jeunesse, protéger le patrimoine et encourager la créativité comme axes de développement culturel.

Politique culturelle

Une politique culturelle est un plan d'action de la municipalité. Elle fixe des priorités et décrit comment la Ville soutient la culture pour la faire grandir et la rendre accessible à tou.te.s.

Exemple : Offrir des subventions aux organismes culturels ou restaurer un bâtiment patrimonial.

Rayonnement

Le rayonnement, c'est la visibilité et l'influence qu'une ville ou une communauté peut avoir à l'extérieur de son territoire.

Exemple : Quand le Festival acadien attire des visiteurs d'autres provinces et fait parler de Caraquet à l'international.

Vitalité territoriale

La vitalité territoriale, c'est l'énergie et le dynamisme d'une région, qui se traduisent par son développement, ses initiatives et sa capacité à garder ses communautés vivantes.

Exemple : La multiplication des festivals, expositions et activités qui animent l'ensemble du territoire de Caraquet.

ANNEXE 2 — Lexique AAAPNB et GNB

Lexique des termes utilisés par l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick et de la politique culturelle du Nouveau-Brunswick

Aménagement culturel du territoire

L'aménagement culturel du territoire est une approche de développement selon laquelle tous les secteurs de la société se mobilisent pour intégrer les arts, la culture et le patrimoine dans le développement durable de leurs communautés.

Art

Tout ce qui résulte d'un processus de création ou d'invention d'une idée originale à contenu esthétique. Aux fins du présent guide, le mot « art » comprend les arts visuels, l'architecture, les arts littéraires, l'artisanat, la musique, le théâtre, la danse, le spectacle, les arts médiatiques et les arts interdisciplinaires. Une œuvre d'art est le produit de la transformation d'une idée originale grâce aux aptitudes, aux techniques et au savoir-faire de l'artiste.

Artiste professionnel.le

Toute personne qui pratique un art, qui souhaite en vivre, qui offre ses services moyennant rétribution à titre de créateur.trice, d'interprète, d'exécutant.e dans une ou plusieurs disciplines artistiques, qui possède une formation accréditée ou équivalente dans le domaine de la discipline, et qui est reconnue comme telle par ses pairs.

Association professionnelle du patrimoine

Organisme sans but lucratif qui appuie les personnes dont le travail est lié aux musées, aux lieux patrimoniaux, à l'archéologie, à la conservation du patrimoine et aux archives, au moyen d'activités touchant l'élaboration de politiques, le perfectionnement professionnel, l'établissement de normes, l'échange de renseignements et la défense du patrimoine.

Culture

Au sens large, la culture est tout ce qui renvoie au mode de vie d'un peuple, d'un groupe donné ou d'une civilisation. Cela peut comprendre, sans s'y limiter, la langue, les croyances, le patrimoine, les coutumes, les traditions et l'expression artistique. Aux fins du présent guide, le mot « culture » comprend le patrimoine naturel et humain, les arts, les industries et les entreprises culturelles.

Entreprise ou organisme artistique professionnel

Organisme sans but lucratif qui se consacre à la création, à la production ou à la diffusion d'œuvres d'art sur une base professionnelle.

Loisir culturel

S'inscrivant dans une approche élargie de la culture, le loisir est un atout majeur de la vie culturelle, un élément de développement, de cohésion sociale et d'éclosion du sentiment d'appartenance des personnes comme des groupes. À la fois source de détente et lieu de liberté, de créativité et de formation, le loisir culturel améliore la qualité de vie et favorise la naissance d'un intérêt pour la culture sous toutes ses formes.

Médiation culturelle

À la jonction du culturel et du social, la médiation culturelle déploie des stratégies d'intervention (activités et projets) qui favorisent, dans le cadre d'institutions artistiques et patrimoniales, de services municipaux ou de groupes communautaires, la rencontre des publics avec une diversité d'expériences. La médiation culturelle combine plusieurs objectifs : rendre accessible la culture aux publics les plus larges, valoriser la diversité des expressions et des formes de création artistique, encourager la participation citoyenne, favoriser la

construction de liens au sein des collectivités et contribuer à l'épanouissement personnel des individus et au développement d'un sens communautaire.

Paysage culturel

Un paysage culturel est un ensemble d'idées et de pratiques inscrites dans un lieu. Les « idées et pratiques » forment l'élément « culturel » du concept alors que le « lieu » est l'élément qui en fait un paysage. Ces lieux peuvent être de nature urbaine, rurale ou sauvage et leur taille peut varier d'une petite place urbaine à une région de plusieurs milliers de kilomètres carrés.

Tourisme culturel

Le tourisme culturel désigne une forme de tourisme dont l'objectif est de faire découvrir le patrimoine culturel et le mode de vie d'une région ainsi que de ses habitants.e.s. Ce type de tourisme englobe la visite de sites naturels, le tourisme architectural, mais aussi le tourisme religieux, les déplacements effectués pour assister à des festivals et autres manifestations culturelles, le tourisme gastronomique, la visite de musées, de monuments, de galeries d'art.

ANNEXE 3 — Historique culturel

Historique culturel de Caraquet depuis la création de la municipalité

Date	Événement		
1961	Constitution de la ville de Caraquet	1977	Ouverture du Village Historique Acadien
1962	1 ^{re} édition du Festival acadien de Caraquet	1978	Création du Centre culturel de Caraquet inc.
1963	Création du Musée acadien de Caraquet	1979	1 ^{er} tintamarre à Caraquet
1965	Caraquet accueille la 14 ^e convention nationale acadienne	1980	Acquisition du vieux couvent par la municipalité
1966	Incorporation de Bas-Caraquet	1980	Création de la Société culturelle Centr'Art
1966	1 ^{re} édition du Festival régional de musique de Caraquet	1981	Création de la Fondation culturelle acadienne
1967	Installation du musée acadien dans son nouvel édifice	1984	Constitution des villages d'Évangéline, Landry Office, Pokemouche, Pokesudie, Village Blanchard
1969	1 ^{re} édition du Gala de la Chanson	1984	Fondation et installation à Caraquet de l'Acadie Nouvelle
1973	Ouverture de la bibliothèque publique Mgr-Paquet	1986	Classement du Parc des fondateurs (lieu Gabriel-Giraud) comme site historique provincial du NB
1974	Création du Théâtre populaire d'Acadie	1988	Implantation de la radio communautaire CKRO à Pokemouche
1976	1 ^{re} édition du Festival des coques à Saint-Simon	1988	Création de Ciné lumière
1977	Implantation de la 1 ^{re} radio francophone hors Québec (CJVA)	1989	Ouverture de la bibliothèque de Bas-Caraquet qui prendra le nom de Bibliothèque publique Claude-LeBouthillier en 2014

1991	Ouverture du Conservatoire de musique de l'Acadie (Espace musical Acadie Nord-Est depuis 2023)	2003	1 ^{re} édition du Carnaval Boule de Neige (il durera 10 ans)
1992	Incendie du vieux couvent	2003	1 ^{re} reconnaissance comme Capitale culturelle du Canada par le ministère du Patrimoine canadien
1993	Adoption de la 1 ^{re} Politique culturelle de Caraquet	2004	Inauguration du Centre culturel de Caraquet dans l'ancien édifice de l'école La Nacelle
1993	Autoproclamation de Capitale de l'Acadie	2004	Ouverture de la Galerie d'art Bernard-Jean
1994	Mise sur pied de la Commission culturelle	2005	Ouverture du Cinéma du Centre
1996	1 ^{re} édition du FAVA (Festival des arts visuels en Atlantique)	2005	Arrêté municipal sur la sauvegarde du patrimoine
1996	Création du Comité de sauvegarde du patrimoine municipal de Caraquet	2005	Classement de l'église Saint-Pierre-aux-liens comme site provincial du NB
1997	1 ^{re} édition du Festival acadien de Poésie	2006	Le sanctuaire Sainte-Anne du bocage devient un site historique municipal
1997	1 ^{re} édition du Festivin	2007	Inauguration de la véloroute à Caraquet
1998	Création du Prix littéraire Antonine Maillet/Acadie Vie	2007	Accueil des États généraux des Arts et de la Culture du Nouveau-Brunswick
2001	1 ^{re} édition du Festival de théâtre jeunesse en Acadie (FTJA)	2007	Ouverture de la seconde librairie Pélagie à Caraquet
2001	Implantation des Éditions de la Francophonie à Caraquet	2007	Ville-hôte des Éloizes
2002	1 ^{re} édition de Caraquet en bleu	2009	Création du Carrefour de la mer
2002	Prix Éloizes dans la catégorie « Soutien aux Arts »	2009	Accueil du 4 ^e Congrès mondial acadien dans la Péninsule acadienne

2009	2 ^e reconnaissance comme Capitale culturelle du Canada par le ministère du Patrimoine canadien	2025	Centre culturel de Caraquet devient ÉVENCIA
2010	Adoption de la 2 ^e Politique culturelle de Caraquet	2025	Adoption de la 3 ^e Politique culturelle de la Ville de Caraquet
2015	Caraquet carbure à la Culture — Forum de la Commission culturelle de Caraquet		
2015	Ouverture du Centre d'interprétation des Épaves de la Baie de Saint-Simon		
2016	1 ^{re} édition de CCNB sur scène		
2016	1 ^{re} édition du Rendez-vous de la fierté Acadie Love		
2017	Création du Centre d'artiste autogéré La Constellation bleue		
2018	1 ^{re} saison d'ouverture du Quai des artistes		
2019	Festival du cinéma marin		
2022	Refonte de l'arrêté sur la sauvegarde du Patrimoine		
2023	Réforme municipale de Caraquet		
2023	Ouverture de l'école de musique Tremolo		
2024	1 ^{re} édition du Festival de cirque Nomade à Caraquet		
2025	Aménagement de la côte du Capitaine à Saint-Simon		

Annexe 4 — Références

POLITIQUE CULTURELLE Guide à l'intention des municipalités

**Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick,
Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick**

<https://www.afmnb.org/tous-nos-dossiers?pgid=kox6d4x5-ce72f1c6-29be-4c72-887e-9d4cfbdab91b>

Gouvernement du Nouveau-Brunswick — Politique culturelle provinciale

<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/thc-tpc/pdf/Culture/2014PolitiqueCulturelle.pdf>
<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/thc-tpc/pdf/Culture/PolitiqueCulturelleNB.pdf>

Gouvernement du Nouveau-Brunswick — Statistiques démographiques 2024

<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/lg-gl/pdf/MunicipalStatistics-StatistiquesMunicipales/2024.pdf>

Politique culturelle (1999) — Guide à l'intention des municipalités (AAAPNB)

<https://www.aaapnb.ca/fr/outils-et-ressources/politique-culturelle-guide-a-lintention-des-municipalites>

Site web de la municipalité de Caraquet

Plus d'information sur l'histoire et le patrimoine de Caraquet :
<https://caraquet.ca/fr/patrimoine>

ANNEXE 5 — Modèle de gouvernance suggéré

Il est suggéré que la Commission culturelle municipale soit reconstituée et composée de résident.e.s de Caraquet issus.e.s de tous ses secteurs géographiques. Ces personnes engagées envers les arts et la culture seront représentatives des groupes d'intérêts suivants :

- artistes,
- patrimoine,
- éducation,
- jeunesse,
- aînés,
- milieux ruraux
- personnes nouvellement arrivé.e.s

Il est recommandé que la Commission culturelle municipale soit mandatée pour :

- Effectuer le suivi et l'évaluation du plan d'action selon les indicateurs de rendement définis.
- Comprendre les besoins en matière de production culturelle partout sur le territoire.
- Être à l'écoute des actualités artistiques, culturelles et des opportunités tant sur le plan local, provincial, fédéral qu'international.

- Offrir des opportunités de formation continue aux intervenant.e.s culturel.le.s (gestion, innovation, inclusion, numérique).
- Assurer un dialogue permanent avec les résidents.e.s de Caraquet à propos de la Politique culturelle et de son plan d'action.
- Dans un futur proche, les membres de la Commission seront assistés par un.e agent.e culturel.le pour :
 - Planifier et coordonner l'offre culturelle dans les quartiers périphériques/ruraux.
 - Former des partenariats avec les écoles, les bibliothèques, les institutions ou les organismes communautaires.
 - Développer et maintenir un répertoire des talents et des ressources culturelles (incluant le patrimoine vivant, les artistes, les artisan.ne.s, les porteur.euse.s de tradition, les organismes culturels...).
 - Renforcer l'ancrage culturel sur tout le territoire, stimuler la création, intégrer les principes de diversité et durabilité.

- Mettre en place des programmes de résidences artistiques dans différents lieux du territoire (écoles, sites patrimoniaux, nature, etc.).
- Soutenir des événements culturels décentralisés dans les quartiers et villages (fêtes locales, circuits patrimoniaux vivants, expositions itinérantes, etc.).
- Mettre en valeur le patrimoine immatériel : ateliers de transmission, balados de mémoire, création participative, etc.
- Lancer des appels à projets inclusifs (jeunes, personnes nouvellement arrivé.e.s, personnes marginalisé.e.s, etc.).
- Encourager les pratiques artistiques écoresponsables (réemploi, art environnemental, lieux de création verts, œuvres nature éphémères, etc.).
- Favoriser l'accessibilité financière (billetterie solidaire, transport culturel, activités gratuites ou à contribution volontaire, etc.).

REMERCIEMENTS

La municipalité de Caraquet désire remercier sincèrement les membres du comité de la Politique culturelle qui ont travaillé au cours de la dernière année pour produire ce document :

- **Aline Landry**, agente de patrimoine de la ville de Caraquet
- **Amandine Servant**, agente de développement de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick
- **Anne-Marie Jourdain**, entrepreneure, bénévole et représentante de la région de Bas-Caraquet
- **Daniel Landry**, directeur général du Centre culturel de Caraquet
- **Louise Blanchard**, conseillère municipale, représentante de la municipalité
- **Marielle Pitre**, agente de développement communautaire pour la Ville de Caraquet
- **Mélissa Saint-Pierre**, directrice de l'école La Rivière et représentante de la région Pokemouche
- **Pauline Dugas**, artiste et directrice artistique du Festival des arts visuels en Atlantique
- **Robert Landry**, consultant en communications et président du comité
- **Tanya Brideau**, coordinatrice des activités pour Évencia, Centre culturel de Caraquet

Ce projet de renouvellement de la politique culturelle de Caraquet a été rendu possible grâce au soutien professionnel de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB), de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB), de la municipalité de Caraquet et du conseil municipal.

Les réunions ont été présidées par Robert Landry qui a également rédigé les textes de travail en collaboration avec les membres du comité. La partie historique de Caraquet en pages 8 et 9 est une adaptation d'un texte original produit par Clarence LeBreton que l'on retrouve sur le site web de la Ville. L'historique culturel de la ville à l'annexe 3 a été développé par Amandine Servant de l'AAAPNB et ensuite validé par le comité.

Merci au soutien financier de Patrimoine canadien et du gouvernement du Nouveau-Brunswick via le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture.